

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le vingt-huit mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 21 mars 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. FOURNIER Michel à M. PASCANET Michel
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel
M. LAURENDEAU Patrick à M. DAUZAT Christian
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

Excusé : M. JENTHON Thierry

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Projet local de l'Habitat

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- SEMERAP : modification des statuts
- Approbation du rapport de la CLECT de Riom Limagne et Volcans
- Vente de parcelles de terrains à Auvergne Habitat
- Bilan annuel de fonctionnement 2018 de la station d'épuration
- Questions diverses

SEMERAP : modification des statuts

Monsieur le Maire expose les modifications proposées par le Conseil d'Administration de la SEMERAP portant notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement et sur le contrôle des actionnaires de la société.

La SEMERAP a actuellement un statut de Société Publique Locale.

M. David ARNAUD rappelle que ces modifications font suite aux démêlés judiciaires de l'ancien Président et tendent à clarifier et séparer les rôles respectifs du Président et du Directeur afin de mettre un terme à la confusion des rôles.

M. Serge PASCANET regrette la SEMERAP ne soit pas soumise à la procédure d'appel d'offres.

Il est répondu que la SEMERAP, chargée d'une mission de service public, doit bien sûr respecter les règles des marchés publics mais son statut de Société Publique Locale lui confère quelques prérogatives dans ce domaine, notamment en matière d'appel d'offres.

Ces modifications dont copie a été adressée aux élus doivent être adoptées par les collectivités actionnaires.

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter ces modifications.

VOTE : POUR : 13 ABSTENTIONS : 4 (Serge PASCANET, Michel FOURNIER, Sandra DE SOUSA, Amélia GARCIA)

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Par courrier reçu le 11 février 2019, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa réunion du 7 février 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 31 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I) émet un avis favorable.

La CLECT a traité, les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- L'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Chatel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-les-Roches,
- Le transport public des voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 7 février 2019,

Vu l'exposé qui précède,

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint au dossier et consultable en mairie, sous réserve d'une nouvelle estimation du coût du réseau lecture,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Les régularisations budgétaires se feront à partir de l'attribution de compensation versée aux communes par RLV.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

VENTE DE PARCELLES DE TERRAINS A AUVERGNE HABITAT

Suite à notre délibération du 30 août 2018 validant le principe de vente des parcelles AB 125, AB 126 et AB 127 d'une superficie totale de 3956m², AUVERGNE HABITAT a fait une offre de rachat de 197 800 € soit 50 € le m².

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer un avenant au bail emphytéotique qui portera uniquement sur la parcelle AB 128 non transférée et de signer tout acte se rapportant à la vente de ces parcelles.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT 2018 DE LA STATION D'EPURATION

La société SUEZ nous a transmis le bilan du système de collecte et de traitement d'assainissement pour l'exercice 2018.

La station d'épuration est conforme aux normes et son bilan est satisfaisant, notamment quant au respect des normes de rejet.

Après présentation du rapport aux élus, M. le Maire propose son approbation.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'objectif de production sur notre commune est de 51 logements dont 8 logements sociaux de 2019 à 2025.

Les grandes orientations du programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération sont présentées au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES :

❖ ASA Limagne Noire (réseau d'irrigation)

L'assemblée générale a eu lieu le 15 mars 2019. Au cours de la campagne 2018, 1 008 914m³ ont été épandus soit une hauteur de 11.77cm sur l'ensemble de la surface irriguée. Le coût à l'hectare est de l'ordre de 205 €.

Cette année, la campagne démarrera lundi 1^{er} avril 2019 avec l'épandage en fertirrigation des eaux de la sucrerie de Bourdon-Aulnat. Les agriculteurs se sont engagés à ne pas arroser le dimanche au cours de cette première phase qui se terminera au maximum fin juin.

❖ Agenda d'accessibilité programmé

L'agenda d'accessibilité programmé qui avait été validé par le conseil municipal a reçu un avis favorable avec dérogation par la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 5 mars 2019.

Sera priorisé l'installation d'une rampe d'accès au restaurant scolaire compte tenu de la présence d'un enfant handicapé.

M. le Maire remercie M. Michel CHABRIER et Mme Mireille ROUGIER pour le travail fourni.

❖ SMTC : ligne 33 Saint-Beauzire/Lilas/les Pistes

Une réunion entre RLV et le SMTC est prévue le 13 avril 2019, elle fera suite à la réunion du comité syndical du SMTC du 4 avril 2019. On s'oriente vers la reconduction de la convention avec le SMTC pour une à deux années renouvelables.

Il faut attendre la décision officielle.

❖ Conseil communautaire

Subventions aux associations

Lors du conseil communautaire du 26 mars 2019, il a été attribué une subvention de 680€ au profit de l'association BD en Limagne pour l'organisation de son festival des 11 et 12 mai 2019.

SBA

Une baisse du taux de 11.75 % à 10.88 % cumulée avec la baisse des frais de gestion de 8 % à 3% devrait entraîner une baisse de la facture de l'ordre de 7.4 % pour le contribuable

❖ FJEP

M. Serge PASCANET intervient au titre du droit de réponse suite à une lettre que la Présidente du FJEP se propose d'adresser aux habitants de Saint-Beauzire et reçue par mail en mairie.

M. le Maire répond que cette lettre étant parvenue tardivement sera, dans un premier temps, communiquée aux membres du bureau municipal pour suite à donner. Il fait remarquer que cette lettre n'est pas revêtue de la signature manuscrite de l'intéressée.

Dates à retenir :

Vendredi 29 mars 2019 à 20 h : réunion Participation Citoyenne à la salle des fêtes

Samedi 30 mars 2019 à 11 h : comice agricole à Ennezat
Mardi 2 avril 2019 à 18h : réunion commission « travaux »
Mercredi 3 avril 2019 à 20h 30 : réunion commission « finances »
Jeudi 4 avril 2019 à 18h : comité syndical du Grand Clermont
Vendredi 5 avril 2019 à 11h : inauguration des jardins de la culture à Riom
Dimanche 7 avril 2019 : CCA « puces enfants »
Lundi 8 avril 2019 à 16h : réunion « gens du voyage » RLV
Lundi 8 avril 2019 à 20h 30 : réunion CCAS
Mardi 9 avril 2019 à 9h : CNAS
Mardi 9 avril 2019 à 18h : conférence des Maires à St Bonnet
Jeudi 11 avril 2019 à 20h 30 : conseil municipal
Dimanche 14 avril 2019 : repas anniversaire du Club de l'Amitié
Lundi 15 avril 2019 à 18h 30 : commission « agriculture »
Mardi 16 avril 2019 : banque alimentaire
Mardi 23 avril 2019 à 18h 30 : conseil communautaire à Mozac
24, 25, 26, 27 et 28 avril 2019 : FJEP « les Théâtrales »

Fin de séance : 22 heures